



Information/Complément aux conditions générales

En application des nouvelles obligations du code de la consommation, vous êtes informés qu'en cas de litige, vous pouvez vous adresser au Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) :

- par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse : M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) - 50, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex –

- sur son site internet www.mediateur-cnpa.fr.

Le :

Signature du client :

A faire en 2 exemplaires : 1 exemplaire professionnel et 1 exemplaire client